



MODALITES ET TRANSPARENCE

LES MODALITES DE VERSEMENT

VOUS CHOISISSEZ LE SYSTEME QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX.

Vous pouvez verser la somme correspondant au montant annuel

Un enfant scolarisé en primaire : 50€

Un enfant scolarisé en collège ou lycée : 130€

Vous pouvez aussi co-parrainer un enfant de collège et de primaire à plusieurs.

Vous pouvez verser les sommes mensuellement 12€ ou trimestriellement 36€.

Vous pouvez opter pour le virement automatique.

Les prélèvements doivent débuter dès le mois de septembre de l'année scolaire en cours.

Quel que soit le mode de versement choisi, votre premier versement tient lieu d'engagement.

COUP DE POUCE FISCAL

Vous pouvez déduire 66% de ce don lors de votre déclaration de revenus (dans la limite de 5% du revenu imposable).

Pour les entreprises, les dons sont déductibles du bénéfice imposable, dans la limite de 3 pour mille du chiffre d'affaires.

TRANSPARENCE

COMMENT SONT GERES LES SOMMES VERSEES PAR LES PARRAINS?

EN FRANCE :

Votre argent est versé sur un compte C.B spécialement affecté à cet usage.

A la rentrée, le montant des parrainages est envoyé par virement au BURKINA FASO sur le compte de l'Acced .

Les sommes que vous versez sont intégralement consacrées au parrainage, sans aucune retenue pour les frais de fonctionnement.

Les comptes de l'association sont certifiés conformes par une comptable, et communiqués lors de l'Assemblée Générale annuelle.

AU BURKINA-FASO :

Les élèves parrainés sont issus de diverses écoles de Kaya

Les sommes versées sont gérées par le président de l'Acced qui se rend dans les établissements concernés.

Un registre est tenu à jour à cet effet.

Annuellement, le Chef d'établissement par l'intermédiaire du président de l'Acced nous envoie un état des versements effectués et le relevé de notes des enfants.

QUELLE EST LA DUREE D'UN PARRAINAGE ?

L'enfant parrainé va entamer un cycle scolaire qui le mènera au Certificat d'Etudes Primaires dans un premier temps puis au brevet, et pour finir pour les plus motivés au baccalauréat.

Ce n'est pas une aide d'un jour qu'il attend de vous, mais un engagement minimum d'un an.